



## **LE CORPS EUROPEEN DE SOLIDARITE** **au 19/12/17**

### **Propositions de la Commission européenne**

#### **Objectif principal**

- *Le Corps européen de solidarité vise à renforcer la cohésion et encourager la solidarité au sein de la société européenne en offrant la possibilité aux jeunes, quel que soit leur milieu, de soutenir les autorités et organismes nationaux et locaux, les ONG et les entreprises dans leurs efforts pour faire face à des difficultés et des crises diverses.*
- *100 000 jeunes de 18 à 30 ans d'ici 2020*

## **Propositions de la Commission européenne**

### **Un large champ d'activités:**

- *liés à des services d'intérêt général*
- *Périmètre national et transnational (inter UE)*

## **Propositions de la Commission européenne**

Budget prévisionnel : 433,5 Millions sur 3 ans

### **Un dispositif décliné en deux volets :**

- *Un volet volontariat (80% du budget) :*
  - *volontariat*
  - *placements d'équipes de volontaires*
  - *projet de solidarité*
- *Un volet professionnel (20% du budget)*
  - *emploi*
  - *stage*

**Propositions de la Commission européenne**

**Des mesures en matière de qualité et d'appui**

- *Portail du corps européen de solidarité*
- *Label de qualité*
- *Charte du Corps européen de solidarité*
- *Centre de ressources du CES*

**Propositions de la Commission européenne**

**Les phases de mise en œuvre du CES :**

- Une première phase dès cette année, basée sur des ressources existantes
- Une seconde phase par la suite s'appuyant sur une base juridique et un budget propres

## Rappel de la phase 1 en 2017

- Enregistrement :
  - 6306 organisations
  - 42745 jeunes au 3 décembre 2017 ( 50 à 70 nouveaux enregistrés par jour)
- Placement :
  - 2190 jeunes en mission CES

## La position de la France :

- **Un soutien mesuré à la proposition de la Commission européenne avec des points de vigilance :**
    - Le rôle des organismes d'envoi
    - La participation des JAMO
    - L'accès du secteur privé
    - Ouverture à tous les pays programme d'Erasmus +
    - Mise en œuvre par l'Agence Erasmus + Jeunesse et appui sur le réseau Eurodesk
- ⇒ **Consensus des Etats membres sur cette position**

## La position des Etats-membres

- Le périmètre géographique du CES doit être comparable à celui de l'actuel programme Erasmus+
- Dispositions financières, la plupart des Etats membres ne souhaitent pas le recours à des marges non allouées (argent frais) pour un montant de 86,5 M€
- Autres : dispositifs nationaux, volets emplois/stage...

## La position du Parlement européen :

- Suppression du volet emploi du CES et du volet stage
- Autre nom : Initiative européenne de solidarité ou SVE+
- Entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> mars 2018 au lieu du 1<sup>er</sup> janvier 2018
- Utilisation des marges budgétaires non attribuées afin de limiter les impacts sur Erasmus + et autres programmes
- Ajout d'un appui par des organisations intermédiaires
- Elargissement aux pays partenaires au programme E+ (SVE)
- Soutien aux JAMO pour l'accès au dispositif

**=> La discussion ont débuté le 10 octobre en COM CULT et EDUC du Parlement européen**

## **Calendrier prévisionnel d'adoption du Règlement**

- **Processus législatif :**
    - Au niveau du Conseil de l'UE : Discussions au sein du groupe jeunesse (7 et 14 juillet, 6 et 7 septembre, 14 et 15 septembre, 29 septembre, 12 et 13 octobre, 31 octobre) avec examen de l'orientation générale en Conseil des ministres européens ECJS le 20 novembre 2017
    - Au niveau du Parlement européen (PE) : Discussion au sein de la Commission CULT et EDUC du Parlement européen (10 octobre, 22 novembre) et de la Commission EMPL et la Commission BUDG avec probable vote sur le mandat le 23 janvier 2018 prochain en Commission CULT et au PE semaine du 5 février.
- ⇒ Procédure de trilogues entre les trois institutions : Conseil de l'UE, Parlement européen et la Commission européenne à partir de la mi-février

## Conséquences du retard de l'adoption du règlement du CES

- Les trilogues ne débutant qu'à la mi-février, prévoir adoption du CES éventuellement au 2<sup>ème</sup> trimestre 2018
- Réintégration dans le programme Erasmus+ des activités de volontariat initialement prévues dans le CES et ce pour les 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> rounds 2018
- La première date de dépôt des dossiers de demande de subvention relevant du volet Jeunesse du programme Erasmus+ est reportée au 15 février 2018 au lieu du 1<sup>er</sup> février 2018



**Merci pour votre attention !**

**Christophe DEVETTE**

Chargé de mission action européenne jeunesse  
Bureau des relations internationales  
Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie  
associative  
Ministère de l'Éducation nationale  
95, avenue de France 75650 Paris cedex 13 – France  
00 33 (1) 40 45 99 09  
[christophe.devette@jeunesse-sports.gouv.fr](mailto:christophe.devette@jeunesse-sports.gouv.fr)